formations
BERLIOZ’

Édité le 12/09/2026

Convention de formation

LE STAGIAIRE :

Nom : …….
Prénom : …….
Profession : …….
Adresse : …….
Code postal : …….
Ville : …….
Numéro de téléphone : …….

CONCERNANT LA FORMATION :

De la naissance à la marche 2.0
Date : **En distanciel** à partir du samedi 09 septembre et
En présentiel du jeudi 09 novembre au samedi 11 novembre 2023
Horaires : 8h30 - 12h30 13h30 - 17h30
Nombre d'heures : 40 H
Lieu : Saint-Victor-des-Oules
Formateur(s) : Coralie Bascou - Ostéopathe D.O.
Pré-requis : Osteopathe D.O. + Connexion internet
Objectifs pédagogiques :

- Savoir prendre en charge un nouveau-né ayant un trouble de succion et encourager l'allaitement maternel.
- Savoir repérer les signes d’urgence médicales et ostéopathiques
- Acquérir des techniques ostéopathiques adaptées aux situations pathologiques et douleurs fonctionnelles du nourrisson
- Connaître la physiologie du nouveau-né et ses postures
- Connaître les étapes du développement du nourrisson et savoir accompagner les parents.
- Soutenir la parentalité
- Prévenir les déformations crâniennes

L’ORGANISME DE FORMATION :

Dénomination sociale : Formations BerlioZ'
N° SIRET : 87818894500017
Numéro de déclaration d'activité : 76300454030, enregistré auprès de la DREETS OCCITANIE
Adresse : 8 bis rue Docteur Gardès – 30700 Uzès
Mail : contact@formations-berlioz.com
Représenté par : SARL Coralie BASCOU

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET, NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L.6313-1 du Code du travail doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Les actions de formation peuvent être organisées sous la forme d'un parcours comprenant, outre les séquences de formation, le positionnement pédagogique, l'évaluation et l'accompagnement de la personne qui suit la formation et permettant d'adapter le programme et les modalités de déroulement de la formation.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Le stagiaire s'engage à :

- participer aux journées de formation professionnelle organisées par l'organisme de formation ;
- prendre connaissance du règlement intérieur de Formations BerlioZ' disponible sur la page Inscription de la formation sur www.formations-berlioz.com et s'y conformer ;
- prendre connaissance du règlement intérieur du lieu de formation (celui-ci sera affiché dans la salle) et s'y conformer ;
- respecter la confidentialité des informations partagées par ses pairs pendant la formation et à ne pas les divulguer en dehors du cadre de la formation.

L'organisme de formation Formations BerlioZ' s'engage à :

- accueillir en formation le stagiaire dans le respect des règles du code du travail relatives à l'activité de formation ;
- transmettre au stagiaire une convocation au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation, comprenant toutes les informations pratiques (horaires, lieu, accès à l'espace stagiaire) ainsi que l'accès au groupe WhatsApp dédié à la formation ;
- remettre à l'issue de la formation une attestation de présence (les feuilles d'émargement journalières signées par le stagiaire) ;
- suivre le plan de formation ;

- mettre en œuvre tous les moyens matériels et pédagogiques nécessaires à la bonne exécution de la convention, compte tenu des objectifs à atteindre ;
- informer le stagiaire des modalités d'évaluation et recueillir ses attentes en amont, évaluer ses acquis en cours et en fin de formation, lui soumettre un questionnaire de satisfaction ainsi qu'un questionnaire de suivi 3 mois après la formation.
- informer le stagiaire du dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations mis en place par Formations BerlioZ' (référente : Coralie Bascou — contact@formations-berlioz.com), détaillé à l'article 20 du règlement intérieur.

ARTICLE 3 : ÉVALUATION, SANCTION DE LA FORMATION

Les connaissances et compétences des stagiaires sont évaluées à plusieurs niveaux :

- Un recueil des attentes et besoins avant la formation
- Un bilan de connaissances en entrée de formation
- Des quiz d'autoévaluation en cours de parcours (module distanciel)
- Des mises en situation pratiques évaluées (module présentiel)
- Un bilan de connaissances en fin de formation
- Un questionnaire de suivi 3 mois après la formation

La formation est sanctionnée par une **attestation de formation**.

ARTICLE 4 : MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION

La réalisation de la formation sera justifiée à l'aide des feuilles de présence signées par les stagiaires et le formateur et par demi-journée de formation.

ARTICLE 4 BIS : MODALITÉS DU MODULE DISTANCIEL

Le module distanciel est accessible via l'espace stagiaire du site www.formations-berlioz.com. Les modalités et identifiants de connexion sont communiqués par le secrétariat de Formations BerlioZ' au lancement du module distanciel. Le stagiaire doit disposer d'une connexion internet stable et d'un équipement adapté (ordinateur, tablette ou smartphone avec son et caméra). En cas de difficultés techniques, le stagiaire est invité à contacter Formations BerlioZ' à contact@formations-berlioz.com.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le stagiaire signataire effectue une commande auprès du prestataire de paiement Billetweb ; dès lors il s'est engagé à verser à l'organisme une somme correspondant aux frais de formation comme indiqué dans le descriptif de la formation.

Le montant de la formation est précisé dans le descriptif de la formation disponible sur le site et confirmé par la facture émise par Billetweb à réception du paiement intégral.

Ce tarif comprend :

- Formation en groupe
- Animation par un formateur habilité et qualifié
- Validation des objectifs
- Évaluation de la formation

Ce tarif ne comprend pas :

- Les repas
- L'hébergement
- Le transport

Formations BerlioZ' en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'à fournir tout document et toute pièce de nature à justifier la réalité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Vous pouvez solliciter une prise en charge de votre formation auprès du **FIFPL**, sous réserve des conditions et plafonds en vigueur au moment de votre demande. En aucun cas Formations BerlioZ' ne pourra être tenu responsable d'un refus de prise en charge.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Vous aurez dès validation de commande un e-mail avec votre billet et votre facture d'achat.

Selon les dispositions législatives de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, les billets ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est alors juridiquement considérée comme ferme et définitive.
Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé.

Seuls deux cas peuvent provoquer un remboursement :

- L'événement est annulé
- L'organisateur de Formations BerlioZ' autorise le remboursement. Celui-ci peut s'effectuer sur la totalité du montant d'achat moins le montant des frais de transaction demandé par le prestataire de paiement (Billetweb). Le montant des frais de transaction est de 0,29€ + 1 % du montant total du billet.

En cas d'annulation par Formations BerlioZ', le remboursement intégral sera déclenché dans un délai de 24 heures suivant l'annonce de l'annulation. Le remboursement effectif interviendra sous 48 à 72 heures selon les délais appliqués par Billetweb.

La demande de remboursement de votre billet ne pourra en aucun cas s'effectuer durant les 2 mois précédant le 1er jour de formation.
Toute décision d'annulation, de report ou de modification d'un événement est de l'entière responsabilité de l'Organisateur hors cas d'urgence sanitaire ou arrêté d'une autorité d'État.

Remplacement d'un participant

Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à la veille du premier jour du module distanciel, sous réserve que le remplaçant ait transmis tous les éléments nécessaires justifiant qu'il remplit les prérequis de la formation tels qu'indiqués sur la page de la formation concernée. Le rachat du billet s'effectue directement entre le participant remplacé et le remplaçant. Formations BerlioZ' doit être informée de tout remplacement par mail

à contact@formations-berlioz.com avec les coordonnées complètes du remplaçant et les justificatifs de prérequis.

ARTICLE 7 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Nîmes sera seul compétent pour régler le litige.
Les Conditions Générales de Ventes et le Règlement Intérieur sont disponibles sur la page Inscription de la formation sur www.formations-berlioz.com. Nous vous invitons à les consulter avant d'effectuer votre commande.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre inscription, vos données personnelles (Nom, Prénom, profession, coordonnées) sont collectées et traitées par Formations BerlioZ', responsable de traitement, à des fins de gestion administrative de la formation, de suivi qualité et d'obligations légales (Qualiopi, FIFPL). Ces données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations réglementaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en contactant contact@formations-berlioz.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la formation **De la naissance à la marche 2.0** (**En distanciel** à partir du samedi 09 septembre et
En présentiel du jeudi 09 novembre au samedi 11 novembre 2023), des photographies ou captures d'écran pourront être réalisées par le formateur à des fins de communication externe (site internet, réseaux sociaux). En signant la présente convention, le stagiaire accepte l'utilisation de son image à ces fins. Le stagiaire souhaitant s'y opposer devra en informer Formations BerlioZ' par mail à contact@formations-berlioz.com en précisant le nom de la formation et les dates de session.

ARTICLE 10 : ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Formations BerlioZ' s'engage à accueillir toute personne en situation de handicap ou présentant un besoin spécifique pour suivre la formation.

Référente handicap : Coralie BASCOU — contact@formations-berlioz.com — 06 99 04 30 04

Toute personne en situation de handicap ou ayant un besoin spécifique est invitée à nous contacter avant son inscription afin que nous puissions étudier ensemble les adaptations nécessaires à sa participation.

Fait à Uzès, le 12/09/2026

Coralie BASCOU
fondatrice de Formations BerlioZ'

formations
BERLIOZ'
SIRET : 87818894500017
NDA : 76300454030 DIRECCTE OCCITANIE
8 bis rue Docteur Gardès - 30700 UZES

Nom, Prénom
suivis de la mention « **lu et approuvé, bon pour accord** » et **signature**